

PME et ETI, l'urgence numérique

Françoise Benhamou, Professeur à Paris 13, membre du Cercle des économistes

La French Tech est une formidable réussite. L'effort public et privé pour accompagner les start-up, les financer, les aider à franchir les étapes de leur développement, est considérable. Il produit d'incontestables effets, notamment à l'international. Mais c'est aujourd'hui du côté des PME et des ETI que le bât blesse et que la question du numérique constitue une profonde faiblesse de notre économie. Une note récente de BPI France (septembre 2017) le rappelle cruellement : selon une enquête menée auprès de 1 814 dirigeants de PME (entre 10 et 249 salariés) et d'entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4.999 salariés) françaises, 45 % d'entre eux n'ont toujours pas de vision de la transformation digitale de leur entreprise. Parmi ceux qui en ont une, 63 % n'ont pas vraiment établi de feuille de route. Et une étude réalisée en avril – mai 2017 par OpinionWay conclut que seules deux entreprises françaises de type PME-ETI sur dix déclarent être bien engagées dans la transformation numérique, tandis que 3 % s'estiment « en pointe ».

Or ce sont les ETI (qui consistent parfois en des regroupements de PME) qui créent de l'emploi et qui irriguent les territoires : selon l'Insee (novembre 2017), elles sont les principales créatrices d'emplois en France, tandis que la plupart des PME en créent peu et que les grandes entreprises tendent à réduire leurs effectifs. Pour ce tissu industriel aussi fragile qu'indispensable, manquer la révolution digitale, c'est se mettre en grand danger.

Afin de remédier à la situation il faut dépasser quatre handicaps.

Le premier est un handicap de connexion. La couverture du territoire accuse un retard important, tout particulièrement dans les zones rurales. Cela pénalise les entreprises déjà installées et crée un désavantage comparatif à l'installation de nouvelles PME pour les zones concernées.

Le second est un handicap de service. Le temps de rétablissement, en cas de panne de la connexion, est encore trop élevé, et le niveau de la concurrence, sur le marché en direction des entreprises fourni par les opérateurs télécoms, reste insuffisant pour inciter significativement à l'amélioration du service fourni. Répondre à ces deux handicaps, c'est un enjeu de régulation et de politique publique, barrière à l'entrée ou au développement du numérique pour nombre d'entreprises.

Le troisième est un handicap de positionnement. Nos PME et ETI n'ont pas encore véritablement exploité les potentialités de l'e-commerce et demeurent insuffisamment tournées vers l'export. Cela signifie que le périmètre de leur marché demeure trop étroit.

Le quatrième handicap renvoie à la question du financement. Très tournés vers le financement de start-up dont ils espèrent qu'elles seront les licornes de demain, les financeurs manifestent moins d'appétit pour le soutien aux PME et aux ETI. Pour les PME, le Conseil national du numérique avait l'an passé élaboré un plan d'action et identifié des pistes prioritaires parmi lesquelles la mise en place d'une plateforme de ressources personnalisables et le développement d'une aide financière régionale.

Que peut-on attendre du passage au numérique ? Il ne consiste pas seulement dans la construction d'un site, premier pas de la visibilité digitale. La conversation numérique avec l'écosystème (clients, partenaires) permet de mieux ajuster les produits aux besoins des grands clients et aux goûts des consommateurs. L'exploitation des données relatives à la clientèle mène à une meilleure anticipation des sources de développement. Mais celles-ci ne prennent sens que lorsqu'elles conduisent dans le même temps à la mise en place de nouvelles compétences et d'une autre organisation du travail : le passage au numérique s'inscrit dans la volonté d'adopter une gouvernance plus souple, qui privilégie l'horizontalité chaque fois que possible.

Il s'agit ainsi de combiner l'invention de nouveaux services et d'un nouveau modèle de travail.

C'est dans cette double perspective qu'il faut comprendre l'urgence de la création des conditions nécessaires à la numérisation des PME et des ETI : la révision du mode d'approche des marchés d'un côté, et celle de l'organisation interne d'un autre côté, permettent de conforter des positions, d'en conquérir de nouvelles, et in fine, de créer des emplois afin de renforcer le tissu industriel sur lequel la création de valeur et la croissance prennent racine.